

DENIS VANDENBULKE
VANDENBULKE

LES AVOCATS TRANSACTIONNELS RÉCOMPENSÉS

NOMMÉE "EUROPEAN SPECIALIST LAW FIRM OF THE YEAR" PAR "THE LAWYER", L'ÉTUDE VANDENBULKE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT EN RESTANT FIDÈLE À SON ADN : UNE SPÉCIALISATION SUR LE DROIT DES SOCIÉTÉS ET LA FINANCE. INTERVIEW AVEC SON MANAGING PARTNER, DENIS VANDENBULKE.

SUR QUELLE VISION A ÉTÉ CRÉÉE VOTRE FIRME ET A-T-ELLE ÉVOLUÉ ?

Elle reste fidèle à ses valeurs originales et cela lui réussit très bien. Sa philosophie est fortement liée à ma formation bicéphale en finance et droit et mon parcours professionnel. J'ai fondé la firme il y a 15 ans, après avoir accumulé des expériences professionnelles sélectives mais complémentaires. Celles-ci étaient liées à des environnements aussi variés que ceux de la commission européenne, de l'audit ou encore des institutions internationales, notamment en qualité d'expert financier et responsable de projets pour un fonds d'investissement des Nations Unies à Rome. Dans ma carrière, j'ai toujours souhaité valoriser de manière interactive les connaissances acquises en droit, macroéconomie ou encore en anthropologie que ce soit dans des projets d'investissements au Proche-Orient et en Afrique nord ou au sein de la direction du Crédit Européen. J'ai ensuite quitté ces organisations quasi-militaires, pour prendre mon indépendance et rejoindre le barreau

de Bruxelles. Débauché par Dorsey & Whitney, au temps de l'âge d'or du M&A anglo-saxon et associé à Walter Mondale, – vice-président US –, j'y ai été frotté aux transactions « type Wall-Street » avec sa pression et ses nuits blanches... Ce parcours m'a incité à repenser le cabinet d'avocat : valoriser les compétences avec priorité à la spécialisation, développer l'osmose entre droit et finance, et adopter une vision plus anthropologique en remettant l'avocat au centre du jeu. J'ai pris le pari d'éliminer les ratios démesurés entre Partner et collaborateurs, de donner la priorité à la satisfaction de conseiller plutôt qu'à la seule productivité tout en mettant en place des équipes internes propres à chaque transaction. En 2005, Luxembourg était alors encore un peu à la traîne sur ce plan. Les clients anglo-saxons y cherchaient désespérément des avocats qui parlaient un langage corporate finance qu'ils connaissaient : sans académisme, pratique et droit au but. De là est née notre stratégie de spécialiste et de transaction mêlant

droit, finance et fiscalité. Nous avons ainsi comblé un vide dans le marché juridique. Depuis lors, nous n'avons jamais sacrifié à d'autres stratégies. La voie était la bonne comme l'atteste cette consécration de « Cabinet Spécialiste Européen de l'année ».

QUELS RISQUES ET OPPORTUNITÉS IDENTIFIEZ-VOUS POUR LA PLACE LUXEMBOURGEOISE ET POUR VOTRE ÉTUDE ?

Sur le plan des risques, l'arrivée inflationniste de cabinets mondiaux au Luxembourg accroît fortement la concurrence locale pour capter les clients anglo-saxons. Toutefois, le vivier de compétences restant par définition très limité à Luxembourg, ces nouveaux venus sont souvent contraints de recruter des profils juniors, qui ne rivalisent pas nos niveaux d'expérience. Dans ce contexte, Vandenbulke capitalise sur son positionnement 100% indépendant, ainsi que sur ses 15 années de track record transactionnel dans des opérations complexes de premier plan. Une spécialisation pointue, une extrême réactivité, une proximité de service sur mesure et personnalisé constituent autant de facteurs de croissance pour un cabinet comme le nôtre. Si tant est que la croissance soit vraiment un objectif... Notre vision attire une nouvelle génération prometteuse et nous avons accueilli cette année Valérie Kopéra, Hida Ozveren, Seamus McCallion et Luis Alberto Aguerre Enriquez, qui renforcent la grande diversité de notre étude, tant au niveau de ses compétences que linguistiques.

QUE REPRÉSENTE L'AWARD REÇU DE 'THE LAWYER' DE « SPECIALIST LAW FIRM OF THE YEAR » ?

Nous ne sommes pas des chasseurs de récompenses ou d'awards... même si ils sont parfois utiles dans



“ VANDENBULKE CAPITALISE SUR SON POSITIONNEMENT 100 % INDÉPENDANT, AINSI QUE SUR SES 15 ANNÉES DE TRACK RECORD TRANSACTIONNEL DANS DES OPÉRATIONS COMPLEXES DE PREMIER PLAN. ”

DENIS VANDENBULKE, MANAGING PARTNER, VANDENBULKE

ce marché compétitif. L'Award du Lawyer est différent par sa notoriété, son prestige et la qualité du jury qui le décerne. C'est une vraie consécration et reconnaissance internationale à l'instar des Oscars au cinéma. Sa valeur réside dans son processus très sélectif et son rayonnement à l'échelle européenne et anglo-saxonne. Cette nomination est décernée sur base de la soumission d'un dossier complet, sans condition aucune de participation financière, et par un jury impartial de 31 juges composé des meilleurs professionnels anglo-saxons du droit : general counsel de groupes internationaux (Coca-Colas, KFC, Unilever, etc.) ou managing partners des plus grands cabinets UK. Nous ne pouvons pas cacher que cet award est une vraie fierté

collective car il est un tribut à notre exigence d'excellence et de spécialisation que nous cultivons chez Vandenbulke depuis tant d'années. Pour une firme comme

la nôtre, il est aussi une formidable démonstration que quelque soit votre taille ou votre spécialité, il n'y a pas de limite à vos ambitions. Il prouve qu'une stratégie cohérente et persévérante permet d'acquérir une notoriété qui transcende les frontières. C'est enfin indirectement une aubaine pour l'image de Luxembourg et la réputation de sa place financière, qui peut aussi compter sur son territoire un cabinet local de Corporate Finance reconnu désormais comme l'un des champions européens... Si ce prix est un aboutissement, il est aussi un formidable facteur de propulsion de notre réputation, particulièrement précieux à un moment où notre ambition d'être la « next generation of law firms » n'a jamais été autant avouée... ■